



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du mercredi 12 février 2025

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le **18 FEV. 2025**



ID : 031-213100662-20250212-2025009EXTRAIT-DE

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le Mercredi 12 février 2025, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le mercredi 29 janvier 2025. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Monsieur Aäli HAMDANI - Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Gérard CIBRAY – Monsieur Pierre ESTRISPEAU – Monsieur Michel FALCONNET - Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC - Monsieur Jean-Charles CONTE - Monsieur Bernard BERINGUIER - Monsieur Ludovic DARENGOSSE - Madame Mylène MONCERET – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Émilie PEZET conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Bastien YERLES MONCERET à Monsieur Ludovic DARENGOSSE
Madame Sylvie BUIGUES à Madame Émilie PEZET
Madame Élisabeth CORDEIRO à Madame Marie-Hélène PEREZ

Absents :

Monsieur Jérôme BRIÈRE – Monsieur Alexandre CHATAIGNER - Monsieur Benoît MUNOZ.

Secrétaire de séance : Monsieur Aäli HAMDANI

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 21
- Nombre de conseillers représentés : 03

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

2025-009 ENVIRONNEMENT : Présence d'une installation classée pour la protection de l'environnement – Avis du conseil municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOPTÉ				
Votants : 24	Abstentions : 06	Exprimés : 24	Pour : 16	Contre : 02

Contres : Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Élisabeth CORDEIRO

Abstentions : Monsieur Bernard BERINGUIER - Monsieur Ludovic DARENGOSSE - Madame Mylène MONCERET – Madame Émilie PEZET - Madame Sylvie BUIGUES - Monsieur Bastien YERLES MONCERET

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la société LHYFE a déposé un dossier en vue d'obtenir, au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), l'enregistrement de l'augmentation de ses capacités de stockage d'hydrogène.

Un registre d'enquête publique sera mis à disposition des habitants du mardi 11 février 2025 (9h) au mercredi 14 mai 2025 (17h) et la publicité réglementaire est affichée en mairie depuis le 24 janvier 2025 et durant toute la durée de consultation.

Monsieur le Maire énonce que l'avis du conseil municipal sur ce dossier doit être rendu avant le 21 mars 2025.

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code de l'environnement ;

- **SE PRONONCE** sur le projet d'augmentation de capacité de stockage d'hydrogène par la société LHYFE située Lieu-dit « Les Prious », au sein de la commune ;
- **SE PRONONCE** sur le dossier de demande d'autorisation au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) déposé par la société LHYFE et mis à disposition du public du 11 février 2025 au 15 mai 2025,
- **DIT** qu'aucune remarque et réserves n'ont été émises par les membres du Conseil municipal ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à l'un de ses représentant(e)s pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Cédric MAUREL